



ARRETE DU MAIRE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPES

A 2026-34

OBJET : Arrêté de circulation pour travaux.

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des collectivités territoriales

Vu le code de la voirie routière

Vu la demande de la société SCOP CANA ELEC, représenté par M. MORILLON Denis situé à rue Blaise Pascal-ZA Bétailhe 33370 Artigues Près Bordeaux.

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser les travaux à Les Balcons de Plumet 33710 Prignac et Marcamps

Vu l'intérêt général ;

Article 1 : Travaux BT en souterrain

Article 2 : En raison des motifs susvisés, la circulation sera alternée manuellement par des panneaux sur toute la zone des travaux à compter du 22 Juin 2026 sur 19 jours calendaires. Interdiction de stationner et dépasser pour les véhicules légers et poids lourds.

Article 3 : La sécurité du chantier sera assurée tout le long par la société SCOP CANA ELEC

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la Commune de Prignac et Marcamps.

Article 5 : Cet arrêté sera adressé à :

- SCOP CANA ELEC

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bourg
- SDIS33

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Prignac et Marcamps, le 4 juin 2026

Le Maire,
Laury LEFEVRE

